

pette guerre avec vigueur , au cas que l'obstination de nos ennemis nous y oblige , sans qu'aucune difficulté ni péril soient capables de diminuer nôtre zèle & nôtre fermeté à maintenir l'honneur de vôtre Couronne , l'indépendance & les intérêts les plus essentiels , & la défense de vos Alliés.

Nous ne manquerons pas de délibérer sérieusement sur les mesures qu'il conviendra de prendre ultérieurement , pour mieux assurer la présente constitution , comme aussi pour éteindre l'esprit de rébellion , réformer & mettre en ordre ces parties de la Grande - Bretagne où le défaut de connoissance & de dûë obéissance aux loix , a donné occasion à séduire le peuple & lui faire oublier sa fidélité. La fermeté du Trône de Vôtre Majesté , la gloire & la tranquillité de vos Royaumes & la prospérité de nos Citoyens sont les choses que nous avons le plus à cœur , & nous travaillerons avec toute la confiance , la résolution & la diligence possibles , pour parvenir à ces fins désirables , que V. M. nous a si sagement & si gracieusement recommandées.

L'Adresse des Communes est conçüe presque dans les mêmes termes : Et elles y assurent le Roi de leur empressement à concourir aux moyens de le mettre en état de pousser la guerre avec vigueur , au cas que l'inflexibilité de ses ennemis en rende la continuation nécessaire.

II. De ces Adresses & de plusieurs circonstances qui se présentent , on croit prévoir que la séance actuelle du Parlement sera assez remarquable. Les matières qui y seront agitées doivent être de conséquence sur la conjoncture des affaires. D'ailleurs il y a déjà nombre de requêtes dans la Chambre des Communes pour se plaindre d'élections illégitimes ; & le parti de l'opposition est
aussi